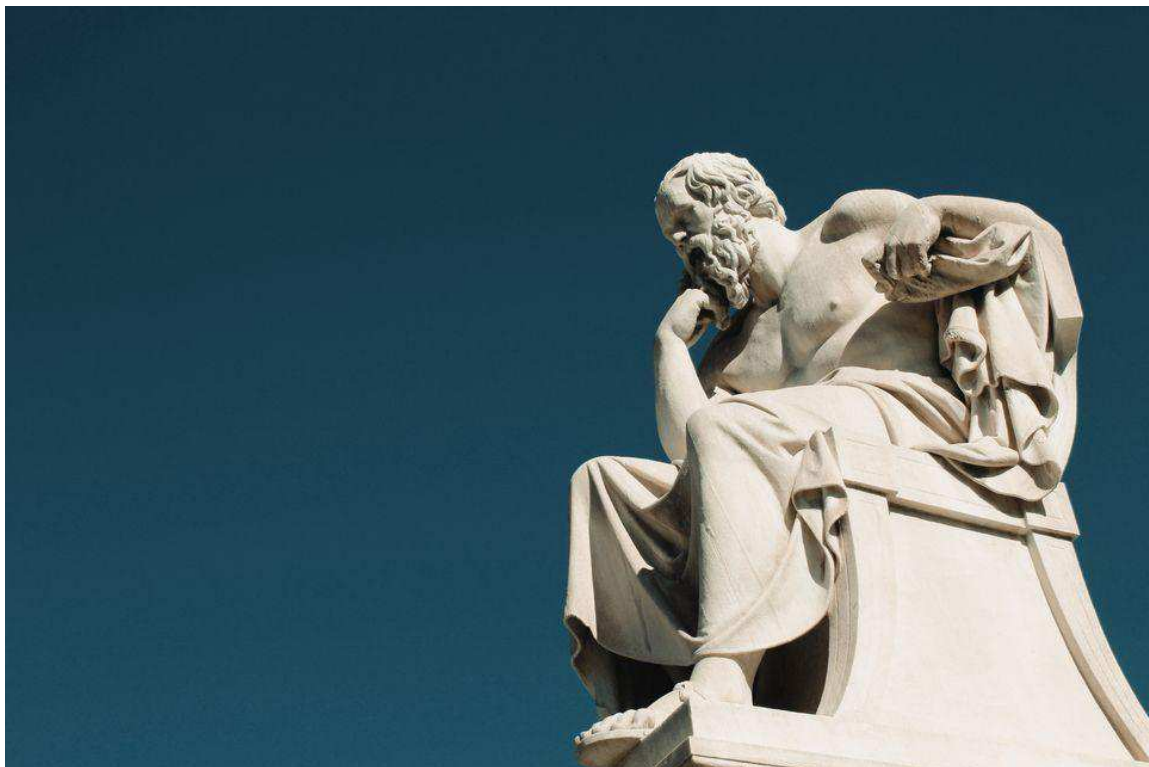


# RÉSEAUX SOCIAUX : Deux professeurs de philo suspendus trois mois pour leurs prises de position

L'Education Nationale reproche à Franklin Nyamsi et René Chiche de porter atteinte au bon fonctionnement de l'institution

20 Minutes avec AFP



Une statue de Socrate Getty Images/iStockphoto

Y a-t-il une limite à la liberté d'expression ? Cela pourrait être le [sujet du bac](#) de cette année mais c'est la question que se pose l'[association des professeurs de philosophie de l'enseignement public](#) (Apep) dans un [communiqué](#) publié vendredi. Il fait suite à la suspension pour trois mois de deux profs de philo, Franklin Nyamsi et René Chiche, par l'Education nationale pour leurs prises de parole répétées sur les réseaux sociaux.

L'Apep écrit ne disposer que de « données fragmentaires » à propos de ces deux affaires, mais « suffisantes pour susciter l'inquiétude légitime des professeurs ». Elle

s'interroge sur « l'usage que pourront faire » les professeurs « de leur liberté d'expression sans risquer d'encourir une sanction administrative, y compris lorsqu'ils critiquent les politiques mises en œuvre par le gouvernement ».

## « Impact sur le bon fonctionnement du service public »

René Chiche a été suspendu à partir de la mi-avril, selon un courrier des ressources humaines du ministère de l'Éducation, tweeté par le professeur. Connu dans le milieu enseignant pour ses propos virulents sur une école qu'il juge à la dérive, le professeur est également vice-président d'Action et Démocratie, un syndicat d'enseignants très minoritaire.

« Selon le ministre, mon expression publique et l'audience de mes propos portent atteinte à l'image et la réputation du service public de l'Éducation nationale », a-t-il écrit samedi sur Twitter. La commission paritaire réunie en conseil disciplinaire lui avait reproché, il y a quelques semaines, de mettre « en avant sa qualité de professeur dans ses prises de paroles publiques ». La commission avait considéré « que la fréquence de ces propos est de nature à impacter le bon fonctionnement du service public ».

## « Persécution politique »

Suivi par près de 160.000 personnes sur [Twitter](#), Franklin Nyamsi, lui, estime avoir été sanctionné pour ses « critiques contre la politique africaine de la France » et évoque une « persécution politique », selon une publication fin avril.

Samedi encore, il a partagé un article du quotidien local [Paris Normandie](#) relatant sa suspension sans versement de salaire, qu'il a contestée devant la justice. Le tribunal administratif de [Rouen](#) l'a débouté de sa demande jeudi, selon une décision qu'il a rendue publique vendredi.



« Sans le moins du monde motiver sa décision, un juge administratif de France a rejeté notre recours contre l'exclusion de fonctions professorales que je subis depuis le 14 mars 2023 », a-t-il commenté, alors que la justice doit se prononcer dans un se-

cond temps sur le fond de l'affaire. Contacté par l'[AFP](#) le ministère de l'Education nationale n'avait pas répondu samedi après-midi.